



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires
et de la mer**

Service mer et littoral

Pôle affaires maritimes

Cherbourg-en-Cotentin, le 19 juin 2020

Aucune contribution n'a été transmise à la Consultation du public sur l'arrêté définissant les conditions d'exploitation de la cueillette des salicornes à titre professionnel dans le département de la Manche pour l'année 2020 mis en ligne du 28 mai au 18 juin 2020.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer
Le chef du pôle affaires maritimes


Sébastien DE MARIA